Syndicat National unifié des Directeurs, des Instituteurs, des Professeurs des écoles de l’Enseignement public Force Ouvrière

Syndicat départemental du Maine et Loire

[snudifo49@wanadoo.fr](mailto:snudifo49@wanadoo.fr)

Magali LARDEUX

Secrétaire départementale du

SNUDI FORCE OUVRIERE de Maine et Loire

*Angers , le 29 mars 2018,*

A Monsieur le Directeur Académique des Services de l’Éducation Nationale de Maine et Loire

**Objet : Promotions Hors Classe 2018**

Monsieur le Directeur Académique,

Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas reçu de circulaire départementale d'application de la note de service ministérielle du 19/02/18.

A notre connaissance, les collègues promouvables n'ont pas reçu d'informations dans leur boîte i-prof sur le fait qu'il étaient promouvables et qu'ils pouvaient "enrichir leur CV" (Nous demandons à ce que le délai pour le faire soit suffisant).

Nous avons envoyé deux messages électroniques à vos services afin d'avoir quelques informations sur la préparation de la CAPD hors classe. Pour le moment, nous n'avons pas de réponses. Or, la CAPD doit avoir lieu fin mai et le classement des collègues reste assez obscur puisque certains collègues ont une appréciation suite à un entretien de carrière et d'autres une note. Concernant les collègues qui n'ont pas eu d'entretien de carrière mais sont promouvables (10ème et 11 ème échelon de la classe normale), y aura-t-il une commission d'harmonisation départementale pour que leur note soit transformée en appréciation? Les IENs y participeront-ils? Sinon, quelle appréciation correspond à quelle note? Quand cette commission aura-t-elle lieu?

Pour rappel, 8 collègues ont été lésés l'an passé suite à un changement des règles habituelles en février (date de prise en compte de la note arrêtée modifiée du 31/12 au 31/08 : ils auraient dû être promus selon les anciennes règles et ne l'ont finalement pas été), ce qui impacte d'autant leur départ en retraite. Nous souhaitons nous assurer que les nouvelles modalités PPCR de passage à la hors classe ne les lèsent pas une année supplémentaire (voire définitivement). Nous sommes en mesure de vous donner le détail de l'impact pour les 8 collègues.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier et des réponses qui pourront nous être apportées.

Je vous prie d’agréer Monsieur le Directeur Académique, l’expression de toute ma considération.

*Pour le SNUDI FO 49,*

*La secrétaire départementale*

Magali Lardeux 06 84 44 65 75